



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 18 janvier 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20221209-D20220018311-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 11

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.00183/2022 du 09/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 02 décembre 2022, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (30)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nouraina LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfat MADJINDA (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

### OBJET :

**Demande de subvention au titre du fonds régional d'aménagement foncier urbain 2022 pour « l'étude pré-opérationnelle de programmation urbaine - aménagement Terre-Plein de M'tsapéré ».**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 16/12/2022 que la convocation avait été faite le 02/12/2022.

### Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

### Absents excusés : (1)

Mme Mariam SAID (Conseillère municipale)

### Procurations : (11)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Mounib SOILHI MOHAMED, M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Anrif MOURDI, Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA, Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH, M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nouraina LOUTOUFI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Badrou RADJAB

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Le Maire.



**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** qu'afin de définir plus précisément les conditions d'aménagement du terre-plein de M'tsapéré, la commune a décidé de lancer des études techniques (hydrologiques, topographiques et géotechniques) ainsi qu'une étude pré-opérationnelle poursuivant les objectifs suivants :

- Remobiliser les études déjà existantes sur le site, les analyser, les synthétiser et les approfondir afin de disposer d'un diagnostic fiable du site opérationnel dans son contexte ;
- Établir en lien avec la commune une programmation fiable notamment en matière de logements (typologie des logements, forme urbaine...) ;
- Sur la base du programme validé, établir des scénarii d'aménagement contrastés assortis de bilans financiers ;
- Approfondir les conditions opérationnelles d'un scénario afin d'anticiper et d'encadrer sa future mise en œuvre ;

**Considérant** que les études techniques devront être réalisées en concert avec l'étude de programmation urbaine afin que celle-ci prenne en compte les contraintes techniques éventuelles ;

**Considérant** que les résultats de l'étude pré-opérationnelle devront permettre à la collectivité de disposer des éléments nécessaires pour amorcer la mise en œuvre opérationnelle du projet (dialogue avec les opérateurs sous forme d'appel à projet, reprise des principes d'aménagement dans le PLU et du PLUi, choix du montage opérationnel...) ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de redéfinir le plan d'aménagement du terre-plein de M'tsapéré en tenant compte des nouveaux programmes d'équipement, du tracé de Caribus et d'autres partenaires publics ;

**Considérant** la possibilité de la ville de Mamoudzou de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet FRAFU 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : De solliciter une subvention au titre du FRAFU 2022 pour « l'étude pré-opérationnelle de programmation urbaine - aménagement Terre-Plein de M'tsapéré », d'un montant prévisionnel de dépenses en investissement de 263 750 € HT et pour une subvention sollicitée à hauteur de 211 000 € HT, (soit 80% du montant total du projet).

**Article 2** : D'approuver le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant HT	Origine	Montant	
Dépenses éligibles		ETAT	211 000€	
Travaux		Complément ETAT alloué		
Mission programmation	150 000€	FCTVA		
Maitrise d'œuvre MOE		Fonds propre	52 750 €	
Mission CSPS et CT				
Étude géotechniciene	93 750€			
Étude topographique	20 000€			
Aléas et imprévus				
TOTAL	263 750€	TOTAL	263 750 €	

**Article 3** : D'autoriser le Maire ou, en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 13/12/2022

Le Maire  
de Mamoudzou  
Ambdilwahedou SOUMAILA

